Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Recu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 02/02/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes Rue du 19 Mars 1962 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex T. 0474 29 31 00

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/024

Nombre de conseillers :

En exercice: 66 Présents: 46 Votants: 58 Pour: 57 Contre: 1 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS:

ANJOU Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE Mme CLARET Nelly

BEAUREPAIRE Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr

SOLMAZ Kénan

CHALON Mme TYRODE Elisabeth

CHANAS Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde

CHEYSSIEU Mr BONNETON Gilles CLONAS SUR VAREZE Mr VIALLATTE Régis COUR ET BUIS Mr GARNIER Jacques

LE PEAGE DE ROUSSILLON Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON

Thierry - Mr COURION Sébastien

LES ROCHES DE CONDRIEU

MOISSIEU SUR DOLON

Mr MANIN Gilbert

MONSTEROUX MILIEU

PISIEU

POMMIER DE BEAUREPAIRE

PRIMARETTE

REVEL TOURDAN

Mme DUGUA Isabelle

Mr MANIN Gilbert

Mr MERLIN Denis

Mr DURIEUX Jean Luc

Mr PASCAL Michel

Mr MERCIER Serge

Mme DEZARNAUD Sylvie

ROUSSILLON Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette –

Mr ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie

SABLONS Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY Mr BECT Gérard

SAINT CLAIR DU RHONE Mme LECOUTRE Sandrine SAINT JULIEN DE L'HERMS Mr MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr

CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE

Aida

SAINT PRIM Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU Mr MOUCHIROUD Robert





Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID: 038-200085751-20240129-D_2024_024-D

SALAISE SUR SANNE Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD

Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY Mr LHERMET Claude VERNIOZ Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR: Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel — Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice — Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis — Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René — Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES: Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Agriculture – motion de soutien en faveur de la profession agricole

Dans un contexte marqué par la mobilisation du monde agricole en crise morale, relative aux conditions d'exercice difficiles liées à leur profession, Madame la Présidente propose que la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône exprime son soutien en faveur des agriculteurs avec 2 prérequis :

- L'agriculture doit vivre dignement de son activité et non survivre ;
- Le mouvement de protestation doit être conduit dans le respect des biens et des personnes.

Consciente des défis auxquels la profession agricole doit faire face notamment :

- L'augmentation des taxes;
- Les démarches administratives nombreuses et complexes ;
- La multiplication des normes issues de transpositions du droit européen ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires interdits en France mais autorisés dans d'autres pays qui exportent vers l'Hexagone ;
- Le marché de libre-échange avec les pays d'Amérique et ses conséquences sur l'agriculture française ;

EBER CC souhaite exprimer son soutien en faveur de la préservation du modèle français avec une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, valorisant les produits locaux et de qualité et une juste rémunération des producteurs et éleveurs.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, A la majorité de ses membres,

ADOPTE la présente motion de soutien en faveur du monde agricole,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID: 038-200085751-20240129-D_2024_024-DE

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et aux parlementaires du Département,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme La Présidente, Sylvie DEZARNAUD

